



hop@SSUR

COURTIER EN ASSURANCES

PARTENAIRE EMCC FRANCE

www.hopassur.com

QUI SOMMES-NOUS ?

HOPASSUR est un cabinet de courtage d'Assurance
"de Dommage et de Personne"
spécialisé auprès des professionnels du coaching & formation

Partenaire de EMCC France depuis plus de 3 ans, nous avons mis en place une étroite collaboration en vue d'élaborer des garanties couvrant votre RC Professionnelle ainsi que votre Protection Juridique.

Il faut savoir que le rôle du courtier d'assurance consiste non seulement à trouver la solution la mieux adaptée auprès des compagnies d'assurances, mais il est avant tout le conseil de son client et le garant de ses intérêts, à la différence d'un intermédiaire exclusif qui lui défendra sa marque d'assurance.

Plus précisément, notre cabinet HOPASSUR s'occupe de la gestion de vos contrats d'assurances.

- La gestion des contrats et des sinistres
- Les conseils et la prévention des risques et le suivi





POURQUOI DOIS-JE M'ASSURER ?

Dans le contexte actuel où les mises en causes sont de plus en plus fréquentes, votre contrat Responsabilité Civile & Protection juridique est l'assurance indispensable pour garantir la pérennité de votre entreprise, dans l'exercice de votre activité, dans les conditions et limites de garanties prévues au contrat.

Celle-ci couvre votre société pour les dommages pouvant être causés à des tiers (corporels, matériels ou financiers/immatériels) dans l'exercice de votre activité.

LES ACTIVITÉS GARANTIES :

Coaching en management, techniques de vente, développement de l'image de soi à travers les pratiques d'accompagnement, de sophrologie, d'hypnose, de PNL, de psychothérapie, de conseil et formation auprès des managers, cadres, salariés, particuliers, personnes en situation de précarité et en recherche d'emploi

Formateur en management, marketing, technique de vente à titre onéreux ou bénévole

Médiateur et médiateur judiciaire

Demeurent exclues les prestations de coaching et de conseil dans les domaines suivants :

Sport et santé

Médical et paramédical

Stratégie et politique d'entreprise

Fiscal, financier, bancaire, gestion de patrimoine, placement, prêt et investissement



EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE » ?

La responsabilité civile professionnelle des coach peut être engagée par exemple ;

Lors de divulgations d'informations confidentielles par négligence, transmissions accidentelles de virus, défaut de conseils, retard accidentel lors de la prestation, survenus à la suite de prestations et travaux réalisés.

Elle permet de pouvoir répondre d'une erreur, d'une faute, d'un oubli ou d'un quelconque dommage subi par un tiers dans le cadre de votre prestation que celle-ci naisse avant ou après sa réception.

Ainsi, seront garantis les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale.



POURQUOI SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE ?

C'est tout particulièrement important pour un professionnel du coaching, puisqu'il n'aura ni le temps, ni les moyens de se défendre correctement en cas de litiges juridiques et administratifs.

L'assurance de protection juridique comprend :

– Assistance téléphonique donnée par des juristes pour vous accompagner dans vos démarches (signature de contrat ou engagement).

Un coach pourra par exemple contacter un juriste pour obtenir des conseils dans le cadre d'un conflit avec un client, un fournisseur ou encore avec l'administration sociale.

– Des garanties complètes : face à un litige avec un client ou fournisseur nous recherchons une solution amiable (mise à disposition d'une équipe de juristes et d'experts pour soutenir le dossier), soit l'amiable n'est pas envisageable, sont acquis dans votre contrat* la prise en charge des frais de justice (frais d'avocats, huissiers, expertise judiciaire).

* Dans la limite des garanties contractuelles



CONDITIONS TARIFAIRES RC PROFESSIONNELLE & PROTECTION JURIDIQUE

	1er Janvier Prime annuelle	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	115€	86€	57€	27€
Protection Juridique	88€	66€	44€	22€
TOTAL	203€	152€	101€	49€

CA > 33 000 € À 100 000 €

	1er Janvier Prime annuelle	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	230€	172€	115€	58€
Protection Juridique	88€	66€	44€	22€
TOTAL	318€	238€	159€	80€

CA > 100 001 € À 300 000 €

	1er Janvier Prime annuelle	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	360€	255€	170€	85€
Protection Juridique	124€	93€	62€	31€
TOTAL	484€	348€	232€	116€

CA > 300 001 € À 500 000 €

	1er Janvier Prime annuelle	01/04 au 31/12	01/07 au 31/12	01/10 au 31/12
RC Professionnelle	500€	370€	250€	125€
Protection Juridique	216€	162€	108€	54€
TOTAL	716€	532€	358€	179€

VOUS PROPOSE DIFFÉRENTS SERVICES

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

PROTECTION JURIDIQUE

AUDIT PERSONNALISÉ



PRÉVOYANCE /
INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE



MULTIRISQUE
BUREAU



SANTÉ INDIVIDUELLE
OU COLLECTIVE

NOUS CONTACTER

17 RUE DUMONT D'URVILLE 14000 CAEN

02 31 85 53 52 / 06 01 49 26 33

flavien.hurel@hopassur.com

martin.hurel@hopassur.com

www.hopassur.com